



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Togo

Question écrite n° 32202

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida au Togo. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques, et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

La France soutient le système de santé togolais par le biais d'un projet bilatéral qui apporte un appui à la mise en place d'un système de formation médicale, qui soutient le district sanitaire de Lomé et la région des plateaux, et qui renforce l'accès des populations aux médicaments essentiels. Par ailleurs, l'Agence française de développement finance un certain nombre d'infrastructures sanitaires. L'Union européenne, aux actions de laquelle la France contribue à hauteur de 25 %, appuie la réhabilitation du site de production des dérivés sanguins et la banque de sang de la région maritime, ainsi que le district sanitaire n° 5 de Lomé. Cette action au profit du système sanitaire constitue un préalable indispensable pour permettre d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le SIDA, car celle-ci dépend pour partie de la performance globale du système de santé. Concernant la lutte contre la pandémie, la France est engagée au Togo dans un cadre multilatéral : le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, dont la France est le deuxième contributeur, a accordé un crédit de 14 185 638 USD pour 2 ans sur le volet SIDA, dont 5 489 261 étaient déjà décaissés en janvier 2004. De plus, au plan bilatéral, un projet relevant du Fonds de solidarité prioritaire est en cours de préparation et devrait démarrer en 2005. D'un montant de 686 000 euros, il vise à appuyer la politique de prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant menée à Lomé. Dans cette ville où la prévalence au sein de la population sexuellement active est de l'ordre de 10 %, ce projet vise à l'amélioration globale des soins dispensés aux femmes pendant leur grossesse et après l'accouchement, à l'amélioration de la formation des sages-femmes, et à l'appui aux ONG spécialisées dans le suivi des personnes vivant avec le VIH.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32202

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 457

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3050